

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le HCSP analyse systématiquement l'impact de ses propres recommandations sur les inégalités sociales et territoriales de santé

2 juin 2022

**Le HCSP a pris l'initiative d'une démarche d'analyse de l'impact de l'ensemble de ses recommandations, avis ou rapports, sur les inégalités sociales et territoriales de santé. Elle a pour objectif d'identifier un éventuel impact négatif et proposer des solutions pour le neutraliser.**

En effet, de fortes inégalités sociales et territoriales de santé persistent en France. Elles concernent l'accès à des soins de qualité, elles sont liées aux différents comportements à risque pour la santé (alimentation, tabac, alcool, activité physique...) mais aussi aux conditions de vie en dehors du champ médical. Logement, transports, urbanisme, revenus, travail, accès à l'emploi et à l'éducation font partie de ces conditions qui « fabriquent » l'état de santé actuel et futur des personnes. La réduction des inégalités de santé fait partie des objectifs de santé publique, comme cela est inscrit dans la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Ces inégalités traversent l'ensemble de la société, depuis les plus bas niveaux de l'échelle sociale jusqu'aux personnes les mieux pourvues en ressources de tous types, revenus, niveau d'études ou patrimoine. Cette réalité est celle du gradient social, auquel répond « l'universalisme proportionné » que l'on peut décrire comme une politique ajustant le niveau d'intervention aux besoins des différents groupes de la société.

Il est illusoire de construire des politiques de santé visant à rétablir l'égalité si des politiques relevant d'autres domaines, économiques, agricoles, du logement et de l'urbanisme, ou encore du travail, etc. creusent ces inégalités. L'évaluation de l'impact de toutes les politiques publiques, à la fois sur la santé et sur les inégalités de santé, est déjà une recommandation formulée dans plusieurs rapports publiés par le HCSP.

C'est pourquoi chaque futur avis ou rapport du HCSP sera dorénavant évalué du point de vue de son impact sur les inégalités sociales et territoriales de santé et proposera des recommandations pour leur réduction. Un outil spécifique est mis à disposition des différentes commissions spécialisées et le bureau du collège du HCSP sera le garant de son utilisation et du maintien de la préoccupation de justice sociale en matière de santé. Cet outil a vocation à évoluer au fur et à mesure de son utilisation et devra faire l'objet d'une évaluation à mi-mandat.

**Contact:** Thierry Lang: [thierry.lang@univ-tlse3.fr](mailto:thierry.lang@univ-tlse3.fr)

**Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

*Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.*